



Le corps des assistants de service social Les grands indicateurs par académie

Cette étude, réalisée en 2011 concerne la situation des assistants sociaux du ministère de l'Éducation nationale. Elle est initiée par le bureau de la gestion prévisionnelle des BIATSS (DGRH C1-1) de la direction générale des ressources humaines.

L'objectif est de valoriser les informations concernant les personnels, en mettant à la disposition de la communauté éducative des éléments objectifs afin de dégager les caractéristiques de corps et plus particulièrement par académie.

⑤ **La répartition du nombre d'assistant de service social par académie (Carte 1)**

Ce sont respectivement les académies de Créteil, Versailles et Lille qui ont les effectifs d'assistants de service social les plus nombreux, c'est-à-dire les académies qui ont un grand nombre d'élèves.

⑤ **...un nombre plus important d'élèves par assistants de service social au sein de chaque académie (Carte 2) ...et des disparités importantes entre les académies**

Le nombre d'élèves par assistant de service social est de 3 279. Si on observe le ratio du nombre d'élèves par assistant de service social pour chaque académie, il apparaît que l'académie de Besançon est celle qui a le ratio le plus élevé et Lille le plus faible.

⑤ **...mais un nombre encore plus élevé d'étudiants par assistant de service social et des disparités importantes entre les académies (carte 3)**

Si on observe le ratio du nombre d'étudiants par assistant de service social pour chaque académie, il apparaît que l'académie de Paris a le taux le plus important (15 081) et la Corse (2 482) le moins important. La moyenne s'établit à 10 026.

⑤ **La répartition de la part des assistants de service social sur le personnel BIATSS par académie (carte 4)**

C'est dans les académies de Créteil, La Guadeloupe, la Guyane et la Réunion que la proportion des assistants de service social parmi les personnels BIATSS est la plus importante (égale ou supérieure à 3 %).

⑤ **Le nombre d'assistants de service social pour un conseiller technique de service social (carte 5)**

Les académies qui ont une proportion de moins de 4 assistants de service social (ASSOC) pour 1 personnel conseiller technique de service social (CTSS) sont celles du centre, de Caen et de la Corse ; les autres académies ont plus de 4 ASSOC pour 1 CTSS.

⑤ **La répartition des effectifs de moins de 40 ans et de plus de 50 ans par académie (carte 6 et 7)**

Les académies les plus « jeunes » (la tranche d'âge des moins de 40 ans) sont celle de Guyane (57 %), Lille (48 %), Reims (44 %) et Guadeloupe (43%) et Amiens (41 %).

Les académies où les agents sont les plus « âgés » (la tranche d'âge des 50 ans et plus) sont celles de Poitiers avec 60 % et Paris avec 53 %.

⑤ **Une faible importance des agents non titulaires dans le corps des assistants de service social de l'Éducation nationale (Carte 8)**

Le pourcentage d'agents non titulaires sur l'ensemble des assistants de service social de l'Éducation nationale titulaires est assez faible, comparé à l'ensemble des personnels BIATSS puisqu'il atteint 5,5 % (versus 15,7 % pour l'ensemble des BIATSS).

Les académies qui ont le pourcentage le plus important d'agents non titulaires parmi les personnels assistants de service social sont celles de Caen, Guyane, Martinique et Reims.

⑤ **La proportion des personnels assistants de service social à temps complet (carte 9)**

En ce qui concerne le travail à temps plein et hormis les académies ayant un faible effectif (essentiellement les DOM), ce sont les académies d'Orléans-Tours, de Paris, et de Poitiers qui ont les taux les plus importants d'agents à temps plein.

⑤ **42,5 % des assistants de service social ont au moins un congé de maladie en 2010 (carte 10)**

Si on rapporte le nombre d'agent ayant pris au moins un congé de maladie ordinaire, sur l'effectif en activité par académie, il apparaît qu'en 2010, les taux les plus élevés (supérieurs à 50 %) sont dans les académies de La Réunion, Lille, Clermont-Ferrand, et Aix-Marseille.

⑤ **Les taux de départ (2008-2010) à la retraite des assistants de service social par académie (carte 11)**

Les taux de départ à la retraite les plus importants se situent dans les académies de Caen, Clermont-Ferrand, Créteil et Versailles.

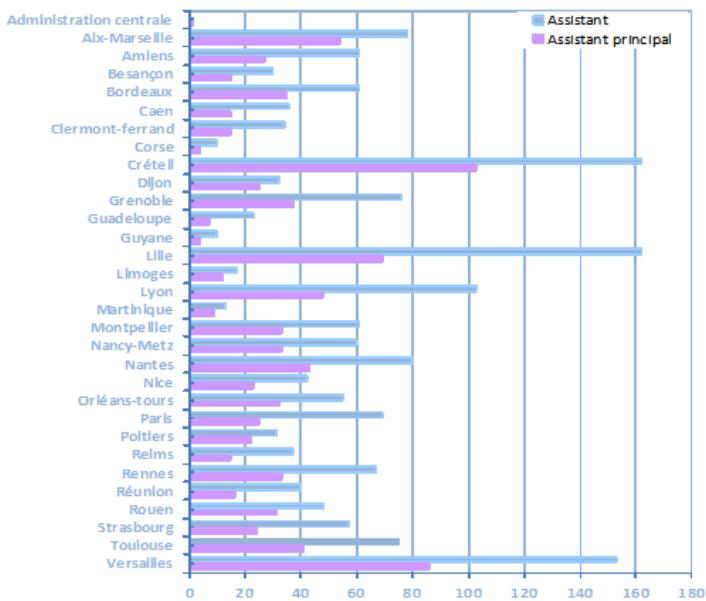
⑤ **Une ancienneté dans le corps peu importante (carte 12 et 13)**

39 % des effectifs ont une ancienneté inférieure à 3 ans. A titre de comparaison, 15 % des effectifs ont une ancienneté supérieure à 15 ans.

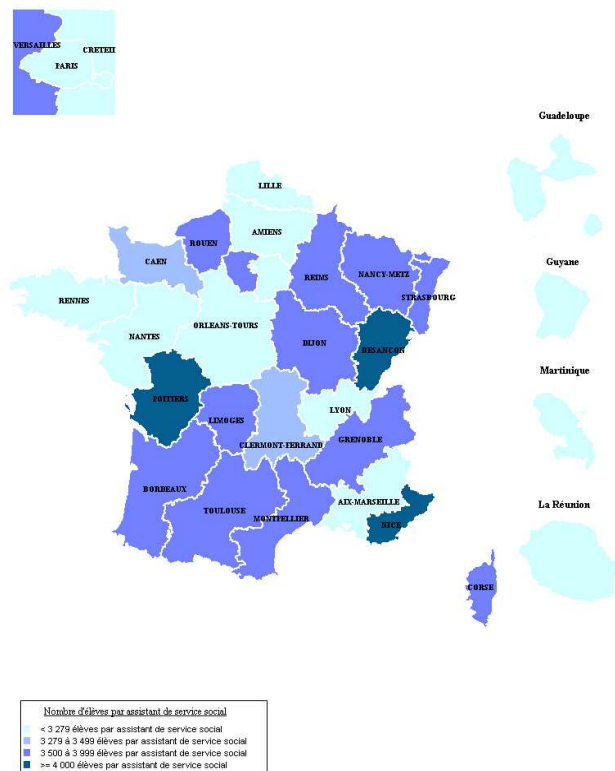
Les académies dont les effectifs ont une ancienneté inférieures à 3 ans importante (supérieur à 50 %) sont celle de Poitiers et la Martinique. Les académies dont les effectifs ont une ancienneté supérieure à 15 ans, sont celles de Limoges (34 %), Dijon (30 %), Toulouse (28 %) et Clermont-Ferrand (27 %).

Carte 1 – Répartition des assistants de service social par académie et par grade

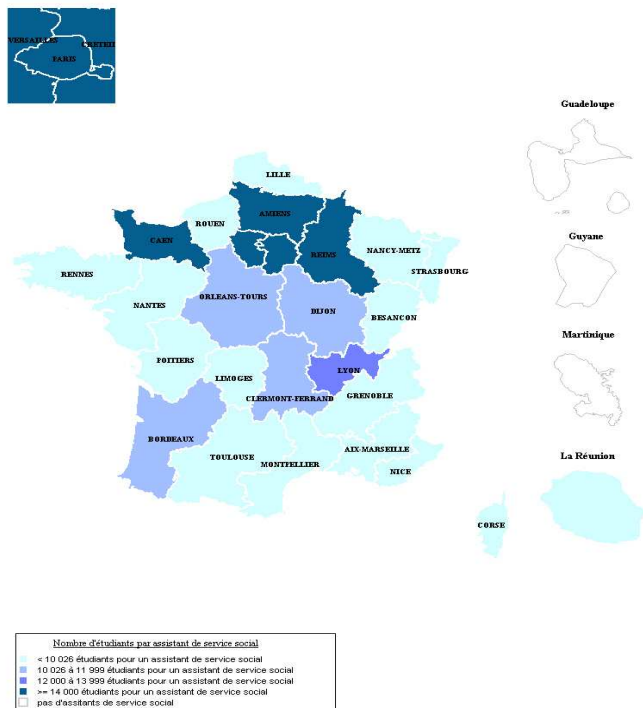
Répartition des effectifs des assistants de service social par académie et par grade



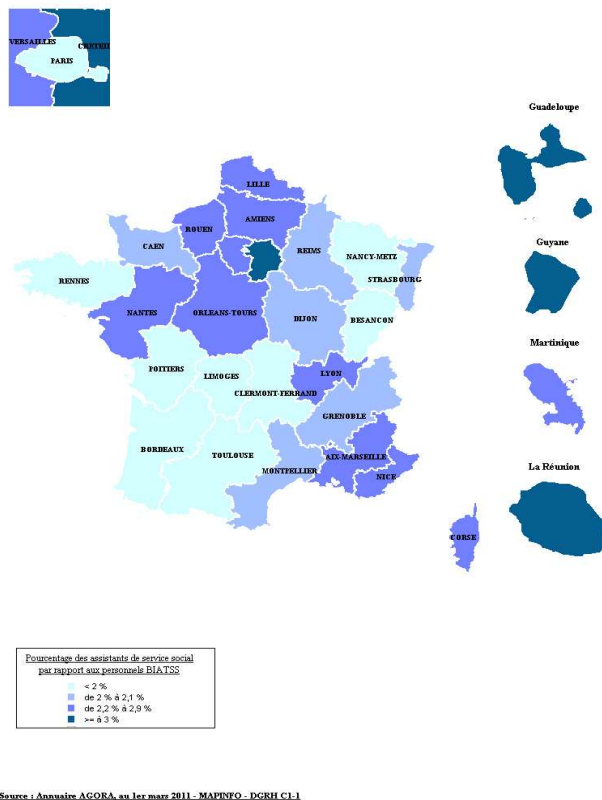
Carte 2 – Indicateur du nombre d'élèves par assistants de service social



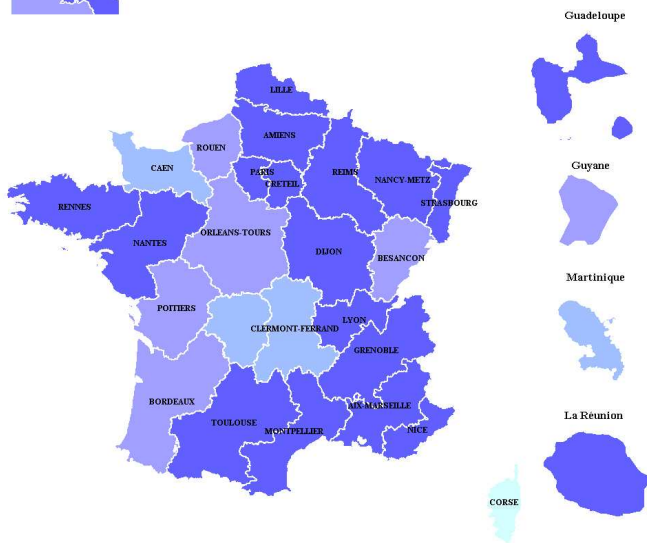
Carte 3 – Indicateur du nombre d'étudiants par assistants de service social



Carte 4 – Proportion art des assistants de service social parmi les personnels BIATSS

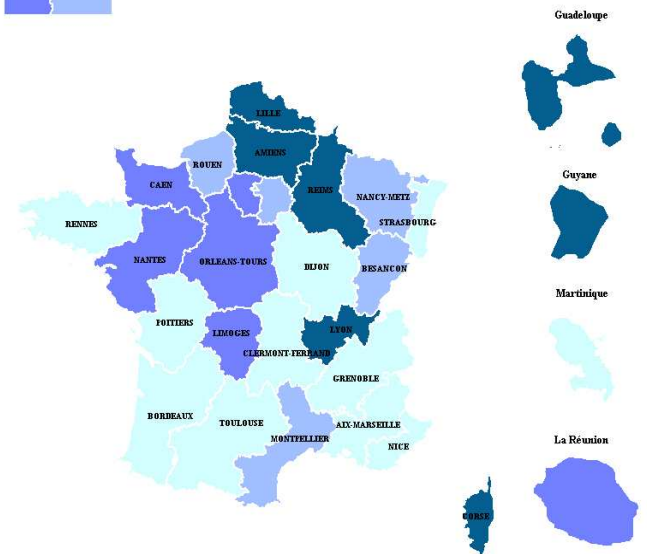


Carte 5 – Nombre d'assistants de service social pour un conseiller technique de service social



Nombre d'assistants de service social pour un CTSS

Carte 6 – Les agents de moins de 40 ans

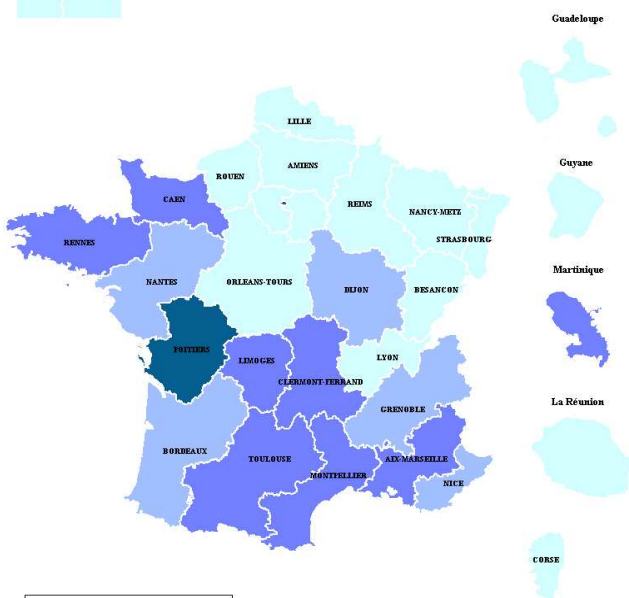


Pourcentage des ASSOC de moins de 40 ans

Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

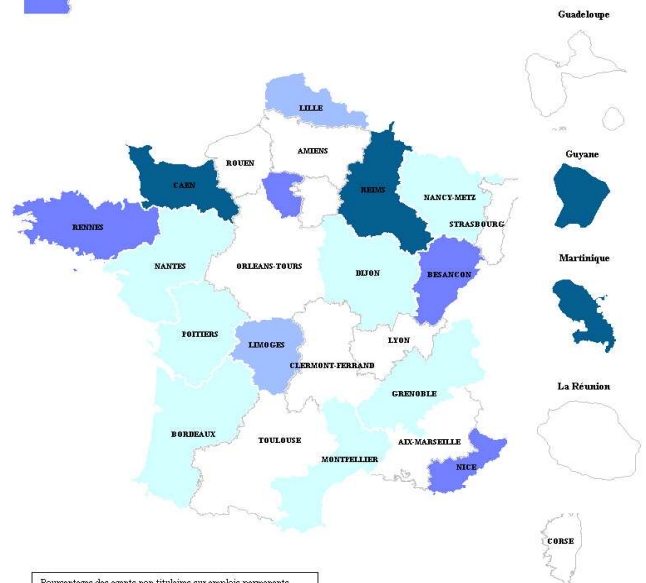
Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Carte 7 – Les agents de plus de 50 ans



Pourcentage des ASSOC de 50 ans ou plus

Carte 8 – Proportion des agents non titulaires sur missions permanentes par rapport aux assistants de service social titulaires

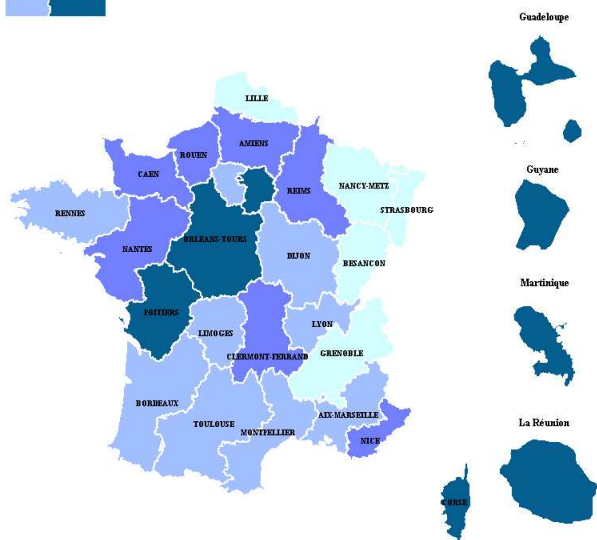


Pourcentage des agents non titulaires sur missions permanentes par rapport à l'ensemble des personnels en activité

Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

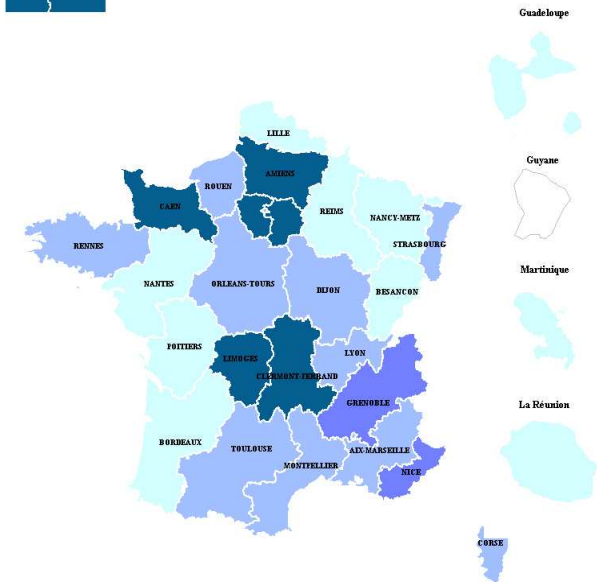
Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Carte 9 – Travail à temps plein



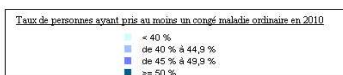
Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Carte 11 – Taux de départ des assistants de service social sur la période 2008- 2010



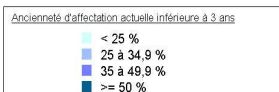
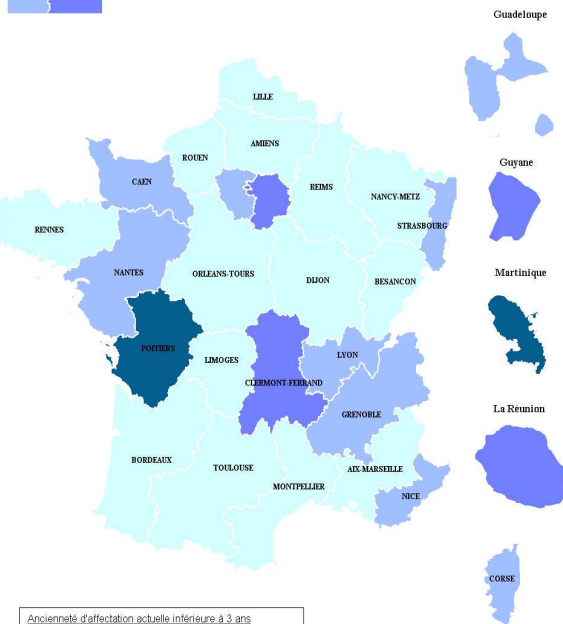
Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Carte 10 – Taux d'agents ayant au moins un congé de maladie ordinaire en 2010



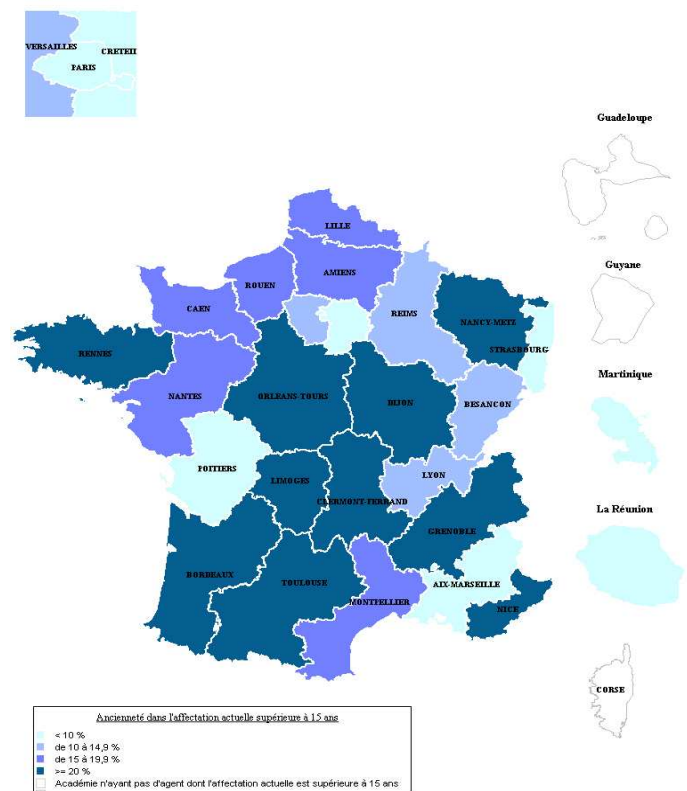
Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Carte 12 - Ancienneté dans le poste inférieure à 3 ans



Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Carte 13 - Ancienneté dans le poste supérieure à 15 ans



Source : Annuaire AGORA, au 1er mars 2011 - MAPINFO - DGRH C1-1

Encadré – Sources et champs de l'étude

🕒 Les sources

Les données figurant dans cette étude sont issues de l'annuaire AGORA (système d'information des ressources humaines concernant principalement les personnels ATOSS) ; celui-ci résulte de la consolidation des bases de données académiques et de celle de l'administration centrale, à la date du 1^{er} mars 2011. Les données relatives aux autres personnels concernent les personnels BIATSS affectées au sein du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ; en revanche, concernant les données relatives aux personnels non titulaires, il s'agit des BIATSS de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur.

🕒 Le champ

Dans cette étude, les agents recensés sont ceux qui répondent aux critères suivants :

- Concernant les personnels en fonction :

- Personnels titulaires ou stagiaires.
- qui occupent un emploi budgétaire dont l'imputation relève d'un programme du MEN.
- dont le support d'affectation est de type « principal » quel que soit l'emploi occupé.
- en position d'activité (congé longue durée (CLD) compris).

Ne sont pas pris en compte :

- Les personnels en position interruptive d'activité : détachement, disponibilité, congé parental,...
- Les contractuels (cependant un point particulier leur est consacré)
- Les agents en activité sans programme LOLF (sans support d'occupation).
- Les adjoints techniques des établissements d'enseignement du ministère de l'Éducation nationale (ATEC) pour ce qui concerne les données globales relatives aux personnels ATOSS.
- Les élèves de l'enseignement privé.

- Concernant les agents en fin de fonctions, sont pris en compte :

- Les personnels titulaires ou stagiaires, sans distinction de programme.
- qui étaient en position d'activité avant la fin de fonction.
- L'ensemble des motifs de sortie : cessation définitive de fonction (retraite, décès, démission, radiation), changement de corps, fin de stage (hors fin de stage pour changement de corps/grade).

🕒 Illustration du champ de l'étude (agent en fonction au MEN/MESR)

